

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Boulet

<https://www.cadre21.org/membres/cbc3eadf63ec279da76ac89e>

Date d'obtention : 2020-11-27 17:09:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto est le résultat d'une collaboration entre plusieurs partenaires concernés par le sextage. Elle permet, en outre, à l'école d'agir dans le cadre de ses fonctions tout en aidant le ou les jeunes impliqués (respect de leur sécurité et de leur bien-être) et ce, sans nuire au mandat des autres partenaires. La méthode Sexto nous fournit un outil à suivre qui, comme intervenant, permettant au policier qui prendra la relève de pouvoir faire son travail. Je sais par exemple que je ne dois pas regarder les photos sur le téléphone, que je peux confisquer le téléphone et le ranger pour le remettre au moment opportun. La trousse fournit aussi des questions à poser aux jeunes qui permet de demeurer dans le cadre légal sans nuire au travail que fera le policier au moment venu.

J'ai retenu que ce geste était illégal, mais que le jeune, lors de la rencontre se verrait sensibiliser et informer (1^{re} offense) avec son parent. La formation m'a fait prendre conscience de notre rôle comme école et de l'importance de préserver la confidentialité du jeune et de travailler en collaboration avec le service de police, car nous sommes tenus d'agir en fonction de nos devoirs et responsabilités dans le cadre de la LEP au regard du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Le trousse nous aide à bien faire notre travail en respectant les limites de notre rôle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai une meilleure vision d'ensemble de la démarche liée à tous les partenaires.

À l'aide de la trousse, je saurai quoi faire, comment le faire et surtout quoi ne pas faire comme regarder les preuves.

Les questions suggérées dans la trousse seront suffisantes pour confirmer notre doute et agir conformément à ce qui est attendu de nous, comme école, pour soutenir les policiers dans leur rôle directement lié au Code criminel et à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Cela nous permettra aussi d'agir à titre préventif au sein de notre école primaire en offrant des ateliers de sensibilisation à nos élèves de 6^e année, car les données fournies dans la formation nous indiquent que nos élèves risquent d'être exposés à ce genre de situation au cours de leur vie d'adolescence.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je crois que nous nous devons, comme école d'agir rapidement, de diminuer ou encore d'éviter la propagation d'image, de diminuer les conséquences pour les jeunes impliqués. Nous devons aussi bien définir notre cadre d'intervention en précisant le rôle de chacun (Direction, TES et enseignants) en collaboration avec la police. Nous ne devons jamais consulter les images et poser des questions qui pourraient suggérer des réponses à l'enfant ou encore lui faire décrire les photos explicitement. Comme école, nous devons bien communiquer aux parents les étapes de nos démarches pour les sécuriser, mais aussi pour leur démontrer que nous intervenons en fonction du Code de vie de notre école. Nous devons faire attention de bien gérer une éventuelle crise médiatique et surtout, préserver la confidentialité des jeunes impliqués.